

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

Dans ce bulletin, je vais vous faire le compte-rendu de certains dossiers de la Ville.

ÉTAT DE SITUATION DE LA DETTE

En mai dernier, la Ville a déposé son rapport financier consolidé au 31 décembre 2013. Le tableau suivant illustre l'état de situation de la dette nette pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Vous constaterez que nos emprunts ont été contractés, en majorité, pour la réfection de nos infrastructures de rues. Les versements de plusieurs subventions gouvernementales sont établis sur des périodes variant de 5 à 15 ans.

DESCRIPTION	SOLDE DE L'EMPRUNT AU 31 DÉCEMBRE 2013	Subvention gouvernementale à recevoir & fonds réservés pour remboursement	TOTAL DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013
S.Q.A.E.	2 550 \$	- \$	2 550 \$
BILLET (rég. #268-rue McCarthy) <i>(fin le 23 novembre 2015)</i>	137 900 \$	- \$	137 900 \$
BILLET (rég. #297 - Prog.gouv.) <i>(fin le 26 avril 2020)</i>	128 000 \$	(107 172) \$	20 828 \$
OBLIGATION (rég. #304-rue Montcalm) <i>(fin le 10 décembre 2033)</i>	1 450 000 \$	(236 747) \$	1 213 253 \$
BILLET (rég. #304-Luminaires) <i>(fin le 28 août 2029)</i>	248 616 \$	- \$	248 616 \$
BILLET (rég. #326-rue Béatrice) <i>(fin le 28 août 2029)</i>	321 784 \$	(82 054) \$	239 730 \$
BILLET (rég. #330-Prog.gouv.) <i>(fin le 24 octobre 2026)</i>	280 800 \$	(280 800) \$	- \$
OBLIGATION (rég. #332-PicIX,Chev,LéonXIII) <i>(fin le 10 décembre 2033)</i>	2 640 000 \$	(1 575 873) \$	1 064 127 \$
SOUS-TOTAL 31 DÉCEMBRE 2013	5 209 650 \$	(2 282 646) \$	2 927 004 \$
FINANCEMENT À FAIRE EN 2014 (rég. #344-Riv,Bouv,Fil,Egl,Cad,Cham) ESTIMÉ <i>(fin en 2034 approximatif)</i>	2 800 000 \$	- \$	2 800 000 \$
TOTAL	8 009 650 \$	(2 282 646) \$	5 727 004 \$

Depuis 2003, la Ville a procédé à des investissements de l'ordre de 9,9M \$ pour garantir la pérennité desdites infrastructures de rues. Les différents paliers de gouvernement ont octroyé des subventions de 3,7M \$ applicable à certains dossiers de réfections de rues.

D'autre part, les propriétaires de notre ville, dans le cadre du programme Rénovation-Québec (PRQ-SHQ), ont effectué des travaux de rénovation à leur immeuble pour un montant d'environ 3,6M \$ et ont pu bénéficier d'un total de 1,9M \$ en subvention versée à part égale par la Ville et la SHQ.

LES FLEURONS DU QUÉBEC

Cet été, l'organisme « Les Fleurons du Québec » procèdera à l'évaluation de la Ville pour l'attribution de sa nouvelle cote de classification horticole. Nous ambitionnons de voir notre cote passer de trois (3) à quatre (4) Fleurons. Nous comptons ardemment sur les efforts des résidents pour atteindre cet objectif ambitieux. À cet effet, la Ville vous a distribué gratuitement 1 480 caissettes de fleurs et a procédé au tirage de vivaces, boîtes à fleurs et jardinières lors de la journée horticole du 17 mai dernier.

Puisque les professionnels des Fleurons doivent évaluer les aménagements à la vue du public, nous espérons que vous, chez Saint-Josephois et Saint-Josephoises, concentrerez vos efforts horticoles en aménageant l'avant de vos parterres de magnifiques fleurs et/ou de multiples plantations (arbres, arbustes, vivaces, etc.) et décorerez vos devantures de maison de plantes diverses (fleurs, jardinières, plantes vertes, etc.).

CONSULTATION CITOYENNE

Lors de l'élaboration de la politique familiale, une première consultation citoyenne avait permis de cibler certains besoins concernant, entre autres, l'éclairage de nos rues, le transport, la sécurité, etc. Par la suite, des gestes concrets ont été posés par votre Conseil pour répondre à vos attentes. Ainsi, le service de transport Taxibus a été bonifié avec l'ajout récent d'un service le dimanche. La puissance de l'éclairage des rues a été augmentée de 50%. De plus, des lampadaires de rue avec des lumières DELL, encore plus efficaces et performantes, ont été implantées lors de la réfection des rues Montcalm, Pie IX, Chevrier, Léon XIII, Champlain,

Suite à la page 2...



Volume 28 n° 2
Juin 2014



Cadioux, Rivard, Bouvier, Filiatrault et de l'Église. La configuration desdites rues a également été optimisée pour une circulation plus sécuritaire. Nous avons également procédé à l'élaboration d'un plan de déneigement stratégique de certains trottoirs. L'embauche de gardiens de sécurité est venue compléter le tableau pour le bien être et la sécurité de notre population.

Au cours de la consultation publique de 2011, les citoyens ont majoritairement exprimé le souhait de changer la vocation du site de l'ancienne église en centre multifonctionnel et intergénérationnel qui deviendra le projet « Pôle milieu de vie ». Avec ce centre, les citoyens espèrent améliorer l'accès aux services de proximité, aux loisirs, aux activités culturelles et communautaires, un véritable local aux familles, etc. Cependant, cette consultation a permis d'identifier un constat qui sera récurrent : le manque d'espaces et de locaux pour nos organismes.

RENCONTRE CITOYENNE

Le 25 février dernier, dans le cadre de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés), nous avons tenu une rencontre citoyenne en présence d'environ 80 résidents âgés de 55 ans et plus. Le constat du manque cruel de salles pour nos organismes est encore une fois ressorti. Les autres points concernent plus la flexibilité pour le transport Taxibus, la création d'un comité de bénévolat pour covoiturage, l'élaboration de services de livraison pour les épiceries et commerces, l'amélioration de la qualité de vie, etc.

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Dans le cadre du fonds d'aide à la revitalisation, nous avons obtenu une subvention de 234 000 \$ pour l'achat du terrain de l'ancienne église et de 85 000 \$ pour les dépenses de frais professionnels futures. Ces subventions sont conditionnelles à l'implantation de projets structurants et revitalisants sur ce terrain.

À cette fin, nous avons tenu, le 6 mars dernier, une séance d'information portant sur le projet d'implantation d'un Centre multifonctionnel et intergénérationnel, sur ledit terrain de l'ancienne église, baptisé « Pôle de milieu de vie », en présence d'environ 95 personnes. Au cours de cette soirée, une esquisse ainsi que l'estimation préliminaire des coûts de construction de ce Centre ont été présentés et commentés par l'architecte Daniel Cournoyer. Ces coûts ont été évalués à plus de 1,5M \$ de dollars auxquels s'ajoutent les taxes, les frais des professionnels, le mobilier, etc., pour un total atteignant les 2M \$. Toutefois, le budget initial que le Conseil avait envisagé pour ledit Centre multifonctionnel et intergénérationnel atteignait, tout au plus, 500 000 \$ milles dollars. Au cours de cette soirée, de nombreux participants sont intervenus pour soumettre leurs idées, leurs commentaires, leurs activités prioritaires ainsi que leurs doléances. Selon les commentaires et les besoins mentionnés par les intervenants, l'architecte devrait, pour accommoder tout ce monde, augmenter la superficie des locaux du Centre multifonctionnel et intergénérationnel, intégrer des locaux dédiés spécifiquement à certains organismes et à certains groupes d'âge, sans être utilisés par les autres, avec en prime, des onéreuses certifications du type « chromée » ou « 5 étoiles plus ».

La philosophie à l'appui de l'élaboration du concept de ce Centre multifonctionnel et intergénérationnel « Pôle milieu de vie » en était une de « partage » et de « cohabitation » entre les groupes. La dénomination « multifonctionnelle » fait appel à une utilisation diversifiée et non dédiée à un seul organisme tandis que la dénomination « intergénérationnelle » interpelle tous les groupes d'âges et non pas chacun dans son coin. À première vue, à moins que les différents groupes et/ou organismes mettent de l'eau dans leur vin, il nous apparaît impossible de satisfaire tous ces intervenants avec nos modestes moyens tant physiques que financier.

ÉTAPES À VENIR

Pour nous, tous les organismes oeuvrant sur le territoire méritent notre respect, accomplissent des activités utiles pour la société et sont entourés de bénévoles dévoués. Alors :

- Quels organismes devrions-nous « combler » parmi, entres autres, L'AFEAS, l'Âge d'Or Laurentien, la maison de la Famille, Voir grands pour nos petits, le Centre de formation professionnel qui donne les cours de mémoire, gymnastique douce, le Club de scrabble, le Centre communautaire le Chez-Nous de St-Joseph, le Club Lions, etc.?
- Quels besoins devrions-nous prioriser en fonction des différents volets communautaires, culturels, familiaux, sportifs, etc.?
- Quels autres locaux pourrions-nous utiliser : les salles municipales de l'Hôtel de Ville – le Centre communautaire?
- Devrions-nous y effectuer des travaux?

Évaluer :

- Les coûts des travaux de rénovation de nos locaux actuels et/ou d'un nouveau centre multifonctionnel et intergénérationnel et décider du financement : surplus accumulé ou emprunt?
- Quel sera le montant de l'emprunt? Pourrions-nous obtenir des subventions?
- Peut-on reporter les travaux en plusieurs phases ou étapes ?

À la lecture de ce qui précède, et devant les nombreuses attentes manifestées par les citoyens concernant la construction d'un centre multifonctionnel et intergénérationnel, vous comprendrez que le Conseil municipal se devra d'analyser les demandes formulées, d'évaluer les besoins réels, de réfléchir à différentes options et d'envisager des pistes de solution et ce, en fonction de la capacité de payer de tous les contribuables.

Une chose est certaine, si on doit emprunter, la loi prévoit plusieurs étapes. Après l'adoption du règlement d'emprunt, un registre est prévu, pour une période donnée, permettant la signature des opposants en vue de la tenue possible d'un référendum. Beaucoup de travail nous attend, il faut réfléchir ensemble et prendre la meilleure décision pour les années futures des citoyens de tous les âges.

Les décisions du conseil

SÉANCE ORDINAIRE

14-02-24 : Infrastructure : Le Conseil autorise la réalisation d'un seuil de ralentissement entièrement en pavé uni, à l'intersection des rues Champlain et de l'Église. (C.P. 14-01-20).

Route industrielle : Le dossier expropriation des terrains pour la route industrielle qui était devant le « Tribunal administratif du Québec (TAQ) », (terrains de Tracy Automobile) est maintenant complété. (C.P. 14-01-20).

Garage resurfaceuse à glace : La Ville effectue le paiement no 2 de 39 458,25 \$ à l'entrepreneur «Construction Sorel Ltée», pour la construction d'un garage pour la resurfaceuse à glace. (C.P. 14-02-03).

14-03-17 : Circulation des camions : Le Conseil adopte une réglementation relative à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de la Ville et qui sera harmonisée avec la réglementation de la Ville de Sorel-Tracy. (C.P. 14-02-24).

Paiement no 6 et 7 : La Ville effectue le paiement no 6 au montant de 152 515,14 \$ incluant les taxes et la retenue de 5 % à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 10 décembre 2013 (travaux d'infrastructure des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église, Cadieux et une partie de Champlain) ainsi que le paiement no 7 de 94 668,14\$ pour les travaux effectués en date du 31 janvier 2014. (C.P. 14-02-24).

Conseil sans papier : Le Conseil sans papier débute officiellement le lundi 17 mars 2014. (C.P. 14-02-24).

Modification à l'horaire de Taxibus : Le Conseil approuve le règlement modifiant l'horaire du service de transport en commun de personnes Taxibus dans les municipalités de Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel (projet pilote : opération du service le dimanche). (C.P. 14-03-17).

14-04-22 : Adoption de la synthèse de la consultation publique du 6 mars 2014 « Projet pôle milieu de vie » : Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 6 mars 2014 dans le cadre du « Projet pôle milieu de vie » concernant une possible implantation sur le terrain de l'ancienne église, la Ville adopte le résumé-synthèse préparé par Jean-François Daigle, du CDC Pierre-De Saurel, ainsi que Mme Roxanne Dugas, du Technocentre en écologie industrielle, relativement à la consultation publique du 6 mars 2014 dans le cadre du « Projet pôle milieu de vie ». (C.P. 14-04-07).

14-05-20 : Règlement no 350 : Adoption du règlement no 350 décrétant les travaux de réfection des murs extérieurs du garage municipal et réfection de la tour et une dépense et emprunt de 555 000 \$ à cette fin.

Règlement no 351 : Adoption du règlement no 351 concernant la circulation des véhicules lourds.

Tracteur municipal : La Ville octroie le contrat à la compagnie Équipements G. Gagnon Inc, au montant 85 440,22 \$ taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur municipal 4X4 articulé sur roues, et de financer à même le surplus accumulé; et que l'on procède à l'acquisition d'un réservoir de 400 gallons sur roues, au prix estimé de 14 500 \$ pour équiper le nouveau tracteur financé de la même façon. (C.P. 14-04-22).

Agence de sécurité : La Ville octroie pour la période de mai à septembre 2014, le contrat à la firme Intro Sécurité collective au taux horaire soumis de 33,92 \$, taxes incluses. (C.P. 14-04-22).

Bingo : La Ville informe le Centre communautaire le Chez-Nous de St-Joseph que la location de la salle municipale # 1 pour la tenue de leur bingo hebdomadaire, les mercredis de 10h00 à 16h30, au prix mensuel de 500 \$ avec une pause durant les fêtes. (C.P. 14-05-05).

Ventes de garage : La politique de vente de garage pour l'année 2014, sera selon les modalités suivantes : - toute personne n'a droit de tenir une vente de garage, sans permis, qu'une seule fin de semaine parmi celles-ci (les trois dernières fin de semaine de mai soient les 10 et 11, mai, 17 et 18 mai et 24 et 25 mai 2014.- une deuxième (2e) fin de semaine est autorisée sans frais et sans permis la 2e fin de semaine d'août soit les 9 et 10 août 2014. (C.P. 14-05-05).



Madame Francine Parenteau

siège présentement comme pro-maire

Madame Parenteau a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1995. Elle est membre des comités suivants : Comité des Cadres & Régime de Retraite, Comité consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité de la Politique Familiale Locale et MADA, Comité de Négociation et Comité de Protection civile municipale.



Monsieur Vincent Deguise

siègera comme pro-maire à compter du 7 juillet 2014

Monsieur Deguise a été élu conseiller pour la première fois en novembre 2013. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité consultatif d'urbanisme, Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de la politique familiale locale et MADA, Comité de Sécurité Incendie et Comité de Protection civile Municipale.

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

14-02-04 : (Olivar Gravel, Martin Valois: St-Joseph, Denis Marion et France St-Pierre : Massueville, Denis Boisvert : MRC, Josée Plamondon : CLD, Marie-Ève Perreault : MAMROT, Normand Gariépy et Roxanne Dugas : Technocentre)

Les membres du comité font le suivi budgétaire du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD). Ils reportent à plus tard le dépôt du rapport final. De plus, ce dernier contiendra les principaux enjeux et défis des municipalités dévitalisées, un rappel des objectifs de diversification et de développement de Massueville et de Saint-Joseph-de-Sorel, un rappel des priorités identifiées par les citoyens, le portrait statistique de 2006 et de 2011, l'évaluation de l'atteinte des objectifs, de l'impact des projets dans le milieu, le portrait avant et après les investissements du FSTD, et des recommandations au Conseil de la MRC. Enfin, les derniers montants disponibles seront partagés au Pôle de services de proximité (Massueville) et au Pôle de vie famille (Saint-Joseph-de-Sorel). De plus, nous informons la représentante du Ministère que les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel seront informés et consultés sur le projet de Centre communautaire, le 6 mars prochain.

14-03-04 : (Denis Marion, Massueville; Olivar Gravel, Martin Valois, Saint-Joseph : Normand Gariépy, Roxanne Dugas, Technocentre : Denis Boisvert, MRC : Josée Plamondon, CLD : Maire-Ève Perreault, MAMROT)

Les participants font le suivi budgétaire du FSTD (fonds de soutien aux territoires en difficulté), «Pôle de services de proximité» de Massueville et «Pôle de vie famille de Saint-Joseph-de-Sorel». Ils font une réflexion sur l'impact de la fin d'entente du FSTD:

- Retour sur les principaux enjeux et défis des municipalités dévitalisées;
- Rappel des objectifs de diversification et de développement de Massueville et de Saint-Joseph-de-Sorel;
- Rappel des priorités identifiées par les citoyens;
- Portrait statistique de 2006 et de 2011;
- Évaluation de l'atteinte des objectifs;
- L'impact des projets dans le milieu;
- Portrait avant et après les investissements du FSTD et recommandations au Conseil de la MRC.

Il est prévu de faire adopter le rapport par la MRC le 14 mai 2014 et de le faire parvenir ensuite au MAMROT.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

14-03-11 : (Olivar Gravel, président, Jacques Renaud, RQF : St-Joseph, Véronique Massé, Coordonnatrice, Linda Cournoyer, Saint-David, Marie-Claude Antaya, Ste-Victoire, Alain Durocher, Saint-Roch, Mathieu Beauchemin et Denis Marion, Massueville, Luc Latraverse, Ste-Anne, Julie L'Homme, St-Aimé et Patricia Salvas : St-Robert).

Concernant la politique familiale régionale, la Coordonnatrice, fait la présentation des projets 2014 et fait le suivi des projets en cours : 1e le chemin du poisson jaune, 2e les familles en fête et 3e le dossier certifié famille. Concernant MADA, les membres font un retour sur les développements dans les municipalités : rencontres citoyennes (à St-Roch, à St-David, à St-Robert et à St-Joseph) et discutent de la démarche en cours (avant-projet de la politique, choix des statistiques-politique locale et organisation de la journée « Ensemble avec tous nos aînés »).

14-04-08 : (Véronique Massé, Coordonnatrice, Olivar Gravel, Jacques Renaud, St-Joseph, Denis Marion, Massueville, Richard Paquette, St-Roch, Linda Cournoyer, St-David, Marie-Claude Antaya, Ste-Victoire, Luc Latraverse, Ste-Anne)

Les représentants font le suivi des projets suivants : le chemin du poisson jaune dans les écoles; de familles en fête; de certifié famille; de Pierre-De Saurel en santé.

Concernant MADA, ils font un retour sur les développements dans les municipalités : rencontres citoyennes qui se poursuivent; les prochaines étapes; rapports de consultation et du site du CAMF – 1001 mesures. Concernant l'avancement de la démarche MADA, le projet d'organisation de la journée « Ensemble avec tous nos aînés » est remis en question. Il semble à première vue trop complexe pour les aînés visés.

14-05-13 : (Véronique Massé, Coordonnatrice, Olivar Gravel, Jacques Renaud, St-Joseph; Denis Marion, Mathieu Beauchemin, Massueville, Linda Cournoyer, St-David; Marie-Claude Antaya, Luc Dionne, Ste-Victoire; Julie L'Homme, St-Aimé; et Patricia Salvas, St-Robert)

Les participants débutent par la politique familiale régionale; 1^e font le suivi des projets : le chemin du poisson jaune; famille en fête; certifié famille; conférence jeudi; 2^e le projet défi parc; 3^e priorisation pour le budget 2015 : plan de communication, le chemin du poisson jaune; Pierre-De Saurel en santé, familles en fête, révision de la politique, etc.; 4^e les environnements durables : une formation sera mise sur pied l'automne prochain, etc. Enfin, ils discutent du projet MADA : 1^e travail sur le projet de politique (objectifs généraux); 2^e modification du canevas; 3^e soirée « Ensemble avec tous les aînés » : le 10 juin à 18h30; 4^e discussion sur le visuel des politiques; 5^e priorisation : portrait sur la mise en oeuvre; 6^e journée pour la MRC (le 13 juin par le CAMF).

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

80E SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-03-20 : (Pierre Latraverse, président, Olivar Gravel, Michel Fafard, Michel Désy, Luc Lessard, Guy Gérin-Lajoie et Louise Corriveau, directrice générale)

Les représentants assistent au rapport de la directrice concernant le suivi des dossiers réalisés et en cours : les projets d'aménagement au lac Saint-Pierre; les cours d'eau aménagés, ... Les états financiers rapportent des revenus et des dépenses de 550 000 \$. Ils font toujours le suivi des plantes envahissantes. Le président, M. Pierre Latraverse, nous parle de navigation de plaisance durable sur la rivière Richelieu, du Comité consultatif de navigation qui a procédé à la formation d'un sous-comité de navigation de plaisance. Il fait le suivi du MPO (Ministère de pêche et océan) concernant la protection de l'habitat du poisson; du transport d'hydrocarbure sur le St-Laurent (sommés-nous organisés en cas de désastre); de la table de concertation régionale du lac St-Pierre (formée officiellement le 6 février, dont la première rencontre aura lieu le 24 mars). C'est le Comité ZIP du lac Saint-Pierre qui a le mandat de mettre sur pied la table de concertation régionale et qui reçoit la subvention de 75 000 \$ à ce sujet.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-02-05 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet : Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron : St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire : Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères : Martin Damphousse, Francis Rinfret : Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff : St-Amable ainsi que Jacques Sicard, dg, Yvon Massicotte, sec-très. et Mireille Allatt, sec-très. adjointe)

Les délégués adoptent le programme quinquennal d'immobilisation (PQI) 2014-2018; délèguent des représentants au colloque AQTIM 2014 et à la mission AQTIM; adoptent le calendrier des assemblées, les modifications des heures de service Taxibus (projet pilote pour 3 mois), et le plan d'action 2013-2018 visant à assurer le transport en commun des personnes handicapés dans le réseau régulier; ils assistent à la présentation TAG-Boîtes de perception; font le rapport des opérations du mois de décembre 2013 et déposent le projet de règlement concernant les modifications d'horaires 2014. Ils prennent connaissance des plaintes, de l'achalandage 2013, etc. ainsi, le service Taxibus a progressé de 5,1 % (de 60 601 \$ à 63 692 \$).

14-02-27 : Serge Péloquin, Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron, St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire, Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères, Martin Damphousse, Francis Rinfret, Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff, St-Amable, Murielle Allatt, sec-très. Adjointe, Yvon Massicotte sec-très., Jacques Sicard, dg et Louise Boucher)

Les représentants adoptent le règlement de modification d'horaires en vigueur le 16 mars 2014, procèdent à l'augmentation de salaire des employés et poursuivent la démarche de l'achat du terminus et du garage. Ensuite, ils prennent connaissance de la situation financière, du rapport des opérations, du projet de Taxibus, etc.

14-02-27 : Serge Péloquin, Dominique Ouellet, Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron, St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire, Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères, Martin Damphousse, Francis Rinfret, Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff, St-Amable, Jacques Sicard, dg, Jacques Deslauriers et Louise Boucher Gestrans, Murielle Allatt, sec-très. Adjointe, Yvon Massicotte sec-très.)

Les délégués déposent pour étude « l'analyse des besoins de la clientèle (sondage téléphonique) », aussi une offre de service de Gestrans concernant la « révision du service », l'assurance des administrateurs et la responsabilité civile du CIT; ainsi que le « Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif ». Enfin, les délégués font l'état de la situation de la poursuite de l'entreprise « La Québécoise » avec le conseiller juridique qui a le mandat de défendre le CIT S-V.

14-04-24 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet : Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron : St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire : Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères : Martin Damphousse, Francis Rinfret : Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff : St-Amable ainsi que Yvon Massicotte, sec-très. Louise Boucher, Jacques Deslauriers et Mireille Allatt)

Les délégués adoptent le règlement de modification d'horaire du service Taxibus (service le dimanche à compter du 25 mai 2014); ils affectent la subvention pour le remboursement de la dette de fonctionnement; ils acceptent le paiement par carte de débit (VRAD). Enfin, ils déposent les états financiers au 31 décembre 2013 : Revenus 10 026 344 \$; charges 11 600 177 \$; excédent (déficit de l'exercice (1 573 833 \$); excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 580 231 \$; actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice (1 091 176 \$); l'excédent accumulé est de 1 950 564 \$; les revenus des usagers 4 745 730 \$; les contributions municipales de 3 498 852 \$ se répartissent comme suit : Ville de Sorel-Tracy 1 460 272 \$; Ville de Varennes 1 086 892 \$; Municipalité de Saint-Amable 334 674 \$; Ville de Contrecoeur 293 518 \$; Municipalité de Verchères 238 652 \$ et Ville de Saint-Joseph-de-Sorel 84 844 \$.

14-05-29 : (Dominique Ouellet, Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron, St-Joseph, Suzanne Dansereau, Marcel Allaire, Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères, Francis Rinfret, Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff, St-Amable, Yvan Massicotte, sec.très, Murielle Allatt)

Le Conseil adopte le règlement de modifications des horaires en vigueur du 22 juin au 23 août 2014; discutent de la poursuite d'autocar la Québécoise; acceptent le projet pilote de supports à vélo; prennent connaissance de la situation financière du CIT, du rapport des opérations, etc.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-03-12 : Rapport mensuel des comités régionaux : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose ses rapports des comités de l'Écocollectivité (2), du Comité de diversification et de développement durable (2) et du Comité régional de la famille; nomination des représentants de la MRC au CLD (Maria Libert, L-R. Joyal et Serge Péloquin se joignent à Olivar Gravel, Claude Pothier et Denis Marion; comité de diversification et de développement durable : approbation d'une recommandation du comité visant à engager des sommes nouvelles et non affectées du FSTD de deux projets; insalubrité morbide : autorisation de signature de l'entente de collaboration intersectorielle entre le CSSS Pierre-De Saurel et la MRC; monsieur Jacques Renaud, conseiller de Saint-Joseph-de-Sorel fait partie du Comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel; adoption du rapport synthèse des actions inscrites au plan de mise en oeuvre des municipalités de la MRC (AN 4) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

14-05-14 : Rapport des maires : le maire de Saint-Joseph présente son rapport verbal concernant la réunion du Comité de pilotage de l'écocollectivité du 24 avril et du CRF du 13 mai; le Conseil des maires dépose les états financiers au 31 mars 2014.

Parc éolien : Ratification des sommes investies par la MRC dans le projet du parc éolien.

Piste cyclable : Autorisation de signature du bail intervenu entre les agriculteurs et la MRC concernant les déviations convenues dans l'entente ratifiée par la cour.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU :

14-04-24 : (Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Sorel-Tracy, Martin Bergeron, ing. ainsi que Charles-Éric Noël, André Tremblay, d'Aquatech)

Les délégués adoptent le rapport annuel du président : baisse des coûts d'électricité; des états financiers, rapport du vérificateur (revenus : 1 057 263 \$; dépenses 821 375 \$; excédent de 267 772 \$; du surplus accumulé non affecté 399 943 \$; de l'excédent de fonctionnement affecté 655 000 \$. Les membres planifient le remplacement de la machinerie (mise en fonction en 1990 soit depuis 24 ans). Pour ce qui est du traitement des boues, la Régie doit prévoir son traitement de même que son financement. Actuellement, nous avons un fonds de réserve à cet effet de 575 000 \$. La prévision devrait être de plusieurs millions de dollars.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-02-05 : (Serge Péloquin; Sorel-Tracy, Olivar Gravel; St-Joseph, Suzanne Dansereau; Contrecoeur, présidente, Martin Damphousse; Varennes, François Gamache; St-Amable, Alexandre Bélisle, ainsi que Yvon Massicotte, sec-très, Murielle Allatt, sec-très. adjointe et Jacques Sicard, dg)

Les délégués font le suivi de la dernière assemblée; adoptent les comptes et le calendrier des assemblées.

14-02-27 : (Serge Péloquin, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, Martin Damphousse, François Gamache, Murielle Allatt, Jacques Sicard, dg, Yvon Massicotte et Louise Boucher)

Les délégués poursuivent la démarche de la vente du terminus et du garage pour autobus de Sorel-Tracy au CIT Sorel-Varennes, prennent connaissance de la situation financière, etc.

14-03-27 : (Olivar Gravel, St-Joseph, Alexandre Bélisle, Verchères, François Gamache, St-Amable, Serge Péloquin, Sorel-Tracy, Suzanne Dansereau, Contrecoeur, Martin Damphousse, Varennes, Jacques Sicard, dg, Jacques Deslauriers et Louise Boucher, Gestrans, Murielle Allatt, sec-très. Adjointe et Yvon Massicotte, sec-très.)

Les délégués prennent connaissance du rapport d'état des immeubles du CIT S-V et prennent des décisions à ce sujet concernant les recommandations (achat d'une génératrice, achat d'une nacelle neuve..) aussi, ils discutent du renouvellement de l'assurance des administrateurs et concernant la responsabilité civile.

14-04-24 : (Serge Péloquin; Sorel-Tracy, Olivar Gravel; St-Joseph, Suzanne Dansereau; Contrecoeur, présidente, Alexandre Bélisle, Verchères, Martin Damphousse; Varennes, François Gamache; St-Amable, ainsi que Yvon Massicotte, sec-très, Murielle Allatt, sec-très adjointe, Jacques Deslauriers et Louise Boucher, Gestrans)

La Régie accorde au plus bas soumissionnaire conforme l'achat d'une génératrice ainsi que pour des travaux d'infrastructure. Les délégués déposent les états financiers se terminant le 31 décembre 2013 qui se résument ainsi : excédent accumulé à la fin de l'exercice est de 2 310 972 \$; les actifs financiers nets (perte nette) à la fin de l'exercice est de 7 906 572 \$: les contributions municipales sont de 600 000 \$ dont 14 486 \$ pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

14-05-29 : (Dominique Ouellet, Sorel-Tracy, Olivar Gravel, St-Joseph, Suzanne Dansereau, Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Verchères, Francis Rinfret, Varennes, François Gamache, St-Amable, Yvan Massicotte, sec.trés, Murielle Allatt)

Les membres étudient la liste des travaux à effectuer au terminus et au garage, prennent connaissance de la situation financière.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-03-03 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Claude Pothier, Luc Airoidi et Raymond Lamoureux ainsi que François Leprévost)

Monsieur François Leprévost, directeur Service des ressources humaines, Ville de Sorel-Tracy, présente l'état de la situation sur le déroulement de la négociation de la nouvelle convention collective liant la Régie et le syndicat. Il reçoit un mandat du ca quant à la durée de la prochaine convention collective. Ils autorisent le paiement de la facture de la pompe LM (9 230,68 \$), du renouvellement d'assurance du Groupe Ultima (31 173 \$), etc.

14-04-14 : (Olivar Gravel, président, Serge Péloquin et Yvon Bibeau, Sorel-Tracy, Claude Pothier, St-Roch, Luc Airoidi et Raymond Lamoureux ainsi que Vicky Bussière)

Les délégués autorisent la signature de la nouvelle convention collective pour une durée de deux ans. Ils déposent les états financiers; Revenus : 1 191 281 \$; dépenses : 1 285 581 \$; excédent d'exercice (surplus) : 51 750 \$; excédent de fonctionnement non affecté ou surplus accumulé : 249 641 \$; solde de la dette par municipalité au 31 décembre 2013 : Sorel-Tracy : 375 924 \$; Saint-Joseph : 99 593 \$; Saint-Roch : 14 683 \$ pour un total de 490 200 \$. Enfin, la valeur aux livres de la Régie est de 5 943 824 \$.

Acte de bravoure

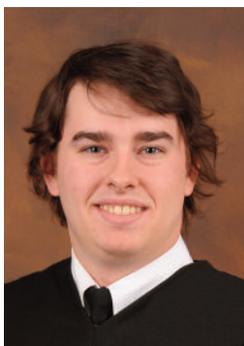
C'est lundi, le 10 mars 2014, que le maire Olivar Gravel ainsi que les Membres du Conseil ont honoré Monsieur René Martel pour son acte de bravoure, qu'il a accompli dans la nuit du 20 mai 2012, sauvant des vies.

Grâce à son intervention rapide, il a enfoncé la porte de la résidence de ses voisins, d'où se dégageait une épaisse fumée noire, et a sauvé ses derniers et l'arrière-petit-fils du couple de l'incendie.

Il y a de ces gens dans notre société qui sont exceptionnels et nul doute dans notre esprit, vous faites partie de ces gens. Des gens qui n'hésitent pas à donner une valeur secondaire à leur propre vie pour en sauver et pourtant, toute vie humaine est égale. Cette façon d'agir est tout simplement extraordinaire. On ne vous remerciera jamais assez de l'acte de bravoure que vous avez accompli cette nuit-là. Nous tenons à le féliciter.



Nominations



Monsieur Marc-André Champagne
Coordonnateur du Terrain de jeux

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable du terrain de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2014.



Madame Noémie Potvin-Ayotte
Sauveteur en Chef, Piscine municipale

Programmation estivale du et de



GRATUIT

GRATUIT

	Mardi	Mercredi	Jeudi
JUIN	17	18	19 Fête des jeunes enfants avec école Martel En cas de pluie (remis au lendemain)
	24 Jardin Communautaire	25 Zoo de Granby	26 Cueillette de fraises & pique-nique
JUILLET	1 au 28 juillet Jardin communautaire en famille	2 Reprise du Zoo (en cas de pluie) *la sortie sera à vos frais, par contre rabais pour les résidents de St-Joseph	3 Reprise de la cueillette (en cas de pluie) *la sortie sera à vos frais
		9 au 30 juillet Jeux au parc de la pointe aux pins De 9h00 à 13h00	10 Festival de la Gibelotte
		Apportez votre lunch et votre couverture En pm jeux d'eau au parc Péloquin	17 Plage à St-Gabriel de Brandon avec traversier
		en cas de pluie le local est ouvert de 9h00 à 16h00	24 Reprise de la plage (en cas de pluie)
			31

Pour plus d'informations concernant nos activités et services, consulter notre site web : www.voirgrandpournospetits.org

Sophie Giguère

Intervenante communautaire

450-881-3287

Local aux familles; 303 rue Élisabeth, Saint-Joseph-de-Sorel

Parc Charlemagne Péloquin, près de l'École Martel et de l'Aréna Aussant

*** Présence du Kiosque de la Boîte à livres

Debby Favreau

Animatrice Boîte à livres 450-494-4262

GRATUIT



voir **GRAND**
pour nos petits

En collaboration avec la ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Service d'escouade canine de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a conclu dernièrement une entente temporaire avec le Centre Canin International pour les chiens et autres animaux.

Voici le numéro sans frais à composer pour les rejoindre : 1-800-363-0358

En effet, vous devez communiquer avec le Centre Canin International et laisser vos coordonnées pour vous rejoindre, si vous avez :

- **trouvé un chien errant que vous avez récupéré**
(Veuillez prendre en note le numéro de la médaille ou s'il ne possède pas de médaille, veuillez prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé.)
- **perdu un chien**
(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu.)

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement auprès du Centre Canin International lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux, vous devez communiquer aussi avec le Centre Canin International. Pour un problème de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la Ville ou des frais de location de 50 \$ par cage auprès du Centre Canin International).

Toutefois, dans le cas du ramassage de ces animaux des frais minimum de 50 \$ s'appliqueront et seront à la charge du citoyen.

Règlements (suite)

- **PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION**

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux

- **PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE**

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

- **EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)**

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

- **ARBRES**

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

- **BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

IMPORTANT : ÉMISSION D'UN PERMIS

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450-742-3744, **AFIN DE FAIRE PRÉPARER LE FORMULAIRE NÉCESSAIRE À L'ÉMISSION DU PERMIS.** Aucun permis n'est délivré sans le formulaire préalablement remplis et accepter.

NOUVELLE POLITIQUE UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Pour 2014, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins, **cependant**, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les résidents de Sorel-Tracy.

Un maximum de 50 passes sera émis au parc de la Pointe-aux-Pins en priorisant une période d'inscription pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 19 au 30 mai 2014.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence et/ou carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

NOUVELLE POLITIQUE CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE Maintenant sans frais et sans permis

Pour 2014, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne n'a droit de tenir une vente de garage, qu'une seule fin de semaine, parmi celles-ci :

- Les trois dernières fins de semaine de mai soient : **10 & 11 mai** ou **17 & 18 mai** ou **24 & 25 mai 2014**.

Une deuxième fin de semaine de vente de garage est autorisée sans frais et sans permis la 2^e fin de semaine d'août soit : **9 & 10 août 2014**.



Veuillez prendre note qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre **8h00 et 20h00**.



Fête Nationale 2014



LE COMITÉ RECOMMANDE AUX RÉSIDENTS DE DÉCORER LEUR MAISON POUR RENDRE LA VILLE PLUS EN FÊTE !!!

24 JUIN 2014

Parc Charlemagne Péloquin

12h00 - Inauguration de la saison des jeux d'eau de la Ville.

12h15 - Animation dans le parc : jeux gonflables, maquillage, etc.



La Tablée

Au Centre Récréatif Aussant

17h45 - Hommage au Drapeau et présentation patriotique.

18h00 - Souper La Tablée (fèves au lard avec le traiteur Michel Lavallée)

19h00 - Soirée dansante avec l'Orchestre folklorique de Guy Rousseau



Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

« Venez nous rencontrer ! »



Tournoi de golf

8^{ème} ÉDITION – TOURNOI DE GOLF

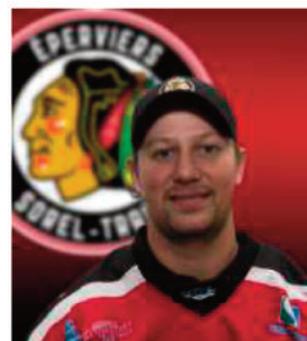
DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE
M. CHRISTIAN DESCHÊNES**

**Directeur général et
Joueur des Éperviers de Sorel-Tracy**

**VENDREDI LE 5 SEPTEMBRE 2014
AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY "LES DUNES"**



La 8^{ème} Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2014** au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Pour cette édition, M. Christian Deschênes a répondu, avec enthousiasme et fierté, à la demande du comité organisateur pour la présidence d'honneur de ce tournoi. En plus d'être issu d'une famille qui habitait à Saint-Joseph-de-Sorel, il est aussi, au quotidien, un travailleur des Forges de Sorel. Mais c'est surtout dans le domaine du hockey que M. Deschênes a un lien tissé serré avec notre ville. Il a tout d'abord participé comme joueur aux tournois atome et pee-wee avant de devenir l'un des membres du comité organisateur du tournoi industriel, qui se tenait en avril dernier au Centre Récréatif Aussant. Finalement, sa fierté et son sentiment d'appartenance pour la région, l'on poussé à former un groupe d'actionnaires et ainsi ramener une concession de la ligue Nord-Américaine de hockey pour les fidèles amateurs de ce sport. Il aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

À bientôt

Président d'Honneur du tournoi : Christian Deschênes

Coprésidents du tournoi : Olivar Gravel, maire - Louis-Georges Mandeville, Lions

COÛT D'INSCRIPTION

Forfait golf inclus déjeuner assiette-brunch, golf, voiturette & souper	160 \$
Golf seulement inclus déjeuner assiette-brunch, golf & voiturette	100 \$
Souper seulement	60 \$

PISCINE BAIN LIBRE

HORAIRE

DATE : du 21 juin au 1^{er} septembre 2014
(si la température le permet)
HEURE : Tous les jours de 12h30 à 20h30
COÛT : **GRATUIT** pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

N.B. D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

COURS SAUVETEUR PISCINE - ÉTUDIANT(ES)

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy (soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national). Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler sur une piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirée.

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50% du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :
La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

PAYABLE À 100% - 1^{re} activité

Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé. Un rabais de 50% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

PAYABLE À 50% - 2^e enfant

En ordre décroissant du prix (en prenant la 2^e activité la plus chère). Un rabais de 75% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

GRATUIT - 3^e enfant ou +

Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Jean, 4 ans : suit un cours à 50 \$, paiera 100 %
1^{er} enfant

Simon, 11 ans : suit un cours à 45 \$, paiera 50 %
2^e enfant

Marc, 10 ans : suit un cours à 42 \$, sera gratuit
3^e enfant

Simon : suit un 2^e cours à 40 \$, paiera 100%. Il entre dans un deuxième processus et devient 1^{er} enfant.

Jean : suit un 2^e cours à 38 \$, paiera 50%. Il entre dans un deuxième processus et devient - 2^e enfant.

N.B : Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000 \$.

TERRAIN DE JEUX 2014

Les terrains de jeux seront en opération du 25 juin au 8 août 2014, du lundi au jeudi de 09h00 à midi et de 13h00 à 15h00 et le vendredi de 09h00 à 11h30 au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

INSCRIPTIONS

Une pré-inscription, réservée uniquement aux **résidents de Saint-Joseph-de-Sorel**, aura lieu du **2 au 13 juin 2014 inclusivement**. Lors de l'inscription vous devez fournir une preuve de résidence. Le coût de l'inscription est **gratuit**. Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 20 juin 2014.

L'inscription pour les **résidents de Sorel-Tracy** aura lieu du **13 au 20 juin 2014 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est **gratuit**.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour s'inscrire au terrain de jeux vous devez être âgés de 5 à 14 ans.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :

24 juin

29 juillet

26 août

23 septembre 2014

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2014, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

**Pour information communiquez avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1
Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



**Informations
Mme Monique Cool
450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

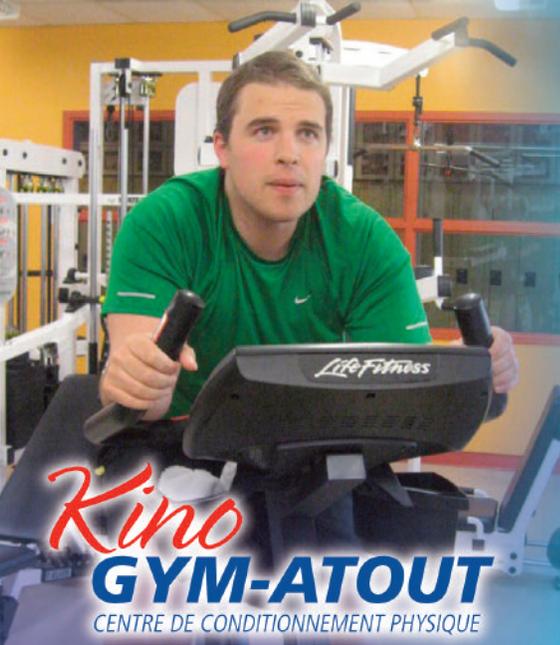
Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présenter au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

**CONSULTEZ NOTRE
NOUVEAU SITE INTERNET
POUR LES DÉTAILS DES SERVICES !**
www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



**PROGRAMMES
CÉGEP/MUNICIPALITÉS**



**Kino
GYM-ATOUT**
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

**Spécial
« 3 MOIS ÉTÉ »**

97\$
+TVA
ÉTUDIANT & AÎNÉ

139\$
+TVA
ADULTE

NOUVEAU!
HEURES D'OUVERTURE
PROLONGÉES
LA FIN DE SEMAINE!
Samedi 8 h 00 à 16 h 00
Dimanche 8 h 00 à 15 h 00

**AIR
CLIMATISÉ!**

Incluant :

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep

**PROMOTION VALIDE DU 26 MAI
AU 13 JUILLET INCLUSIVEMENT**

**PROGRAMME
Pro-Santé**

12 À 15 ANS
DU 1^{ER} JUILLET AU 14 AOÛT
LES LUNDIS ET MERCREDIS DE 14 H À 15 H 15



**PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT SUPERVISÉ
PAR UNE KINÉSIOLOGUE COMPRENANT :**

- Évaluation de la condition physique
- Exercices en salle de conditionnement physique
- Exercices extérieurs de type *Crossfit* et *circuit training*
- Capsules informatives sur les saines habitudes de vie
- Programme maison

130\$ (villes membres du programme Cégep-Municipalités)
219\$ (villes non-membres)
Minimum 8 participants / maximum 12

**POUR TON
TRANSPORT...
AS-TU PENSÉ À
taxibus?**
(point 241 - Cégep)

PORTES OUVERTES

**AU CENTRE SPORTIF DU CÉGEP DE SOREL-TRACY
25 AU 31 AOÛT 2014**

Activités gratuites pour tous!

**VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE SPORTIF
ET SES NOMBREUSES ACTIVITÉS :**

Kino Gym-Atout, Extra-Aérobic, badminton libre / escalade
intérieur et différentes activités pour les jeunes de 5 à 13 ans!
NOUVEAU : Les Amikins (2 à 7 ans) et le cours de Gliding!

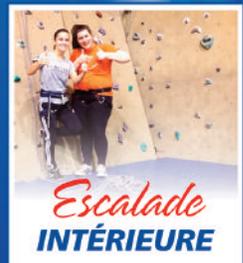


**LOCATION DE
matériel de
plein air**



- Équipement de golf
- Filet et ballon de volley-ball de plage
- Raquettes de tennis **NOUVEAU!**

**Location
DE GYMNASE**



**Escalade
INTÉRIEURE**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

450 743-9127





HALTE SOLEIL A UN URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES

Halte Soleil est un organisme communautaire qui offre du répit aux familles ayant soin d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle et physique.

Si vous avez du temps à nous consacrer afin de donner du répit à des proches aidants
S.V.P. contacter Patrice ou Véronique
au 450-742-4959.

404, rue Filiatrault, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec J3R 3S8
 T. 450.742.4959 | F. 450.742.3016 | haltesoleil@bellnet.ca



Pourquoi acheter une maison à Saint-Joseph-de-Sorel ?

- À moins d'une heure de route de Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Drummondville
- À moins de 15 minutes de tous les grands commerces d'alimentations et services
- À moins de 15 minutes de l'hôpital, du CLSC et des services gouvernementaux
- À moins de 15 minutes de marche de l'école Martel, des jeux d'eau, de la piscine, du terrain de soccer, de l'aréna et du CPE la Marelle
- Tous nos citoyens bénéficient des services de loisirs et culture de la Ville Centre, à moins de 15 minutes.
- Aucune taxe spéciale sur les infrastructures, trottoir, aqueduc, etc.
- Programme Rénovation Québec – SHQ, 1/3, 1/3, 1/3 offrant de l'aide financière pour de la rénovation
- Communication avec le personnel municipal simple, rapide et personnalisée
- Possibilité d'achat pour une famille à un salaire moyen sans trop de sacrifice financier
- Prix raisonnable des maisons
- La municipalité est en mode revitalisation et valorisation
- Municipalité avec plusieurs parcs verdoyants dont un situé en bordure du majestueux fleuve Saint-Laurent
- L'été la municipalité offre gratuitement des camps de jour pour les enfants, organise et subventionne des sorties organisées à prix modique, à la Ronde, Zoo, glissement d'eau, camping, etc.

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus),
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 5 juin, 10 juillet, 7 août, 4 septembre 2014

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux sec et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec),
370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc.,
290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc.,
13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

Pour la récupération de pneus :

Entrepôt du pneus,
143, Boulevard Fiset
450-746-2700



PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)

Endroits de dépôt

Peinture usagée

Les marchands Rona et Patrick Morin de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Disposition d'un ordinateur

(si l'ordinateur est fonctionnel) :

Recyclo-centre :

165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

Bureau en gros :

Sorel-Tracy 450 743-3888

Métaux

Matériaux Recyclés Sorel-Tracy

450 746-9309

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
DE Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751-7827

Programmes d'aide à la rénovation ou à l'adaptation de domicile

La MRC de Pierre-De Saurel offre des programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile pour permettre aux ménages à faible revenu d'effectuer des travaux sur leur résidence.

RénoVillage

(Aide financière pouvant atteindre 10 000\$)

- Être propriétaire-occupant d'une maison ou d'un logement (duplex) ayant une valeur uniformisée inférieure à 90 000 \$ (selon le compte de taxes municipales 2012);
- Avoir un revenu du ménage inférieur à 36 300 \$ (le pourcentage d'aide varie selon le revenu et le nombre de personne composant le ménage);
- Pour les propriétés situées sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy : seules les propriétés desservies par un seul service (aqueduc OU égout) sont admissibles;
- Ne jamais avoir bénéficié de la subvention du programme RénoVillage.

Adaptation de domicile (PAD)

(Aide financière à partir de : 16 000\$ / personne admissible)

- Avoir un handicap nécessitant des travaux d'adaptation de domicile;
- D'autres conditions s'appliquent

Pour plus d'informations :
Benoit Jolicoeur, T. P.
MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703, poste 228

MRC
DE Pierre-De Saurel



Société
d'habitation

Québec





Pour diffusion immédiate

Hydro-Québec procèdera à l'élagage des arbres situés près de son réseau électrique

Saint-Hyacinthe, le 6 mars 2014 – Dans le cadre de son programme annuel de maîtrise de la végétation, Hydro-Québec réalisera au cours des prochains mois des travaux d'élagage des arbres aux abords du réseau de distribution d'électricité dans différents secteurs des municipalités de **Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy**. L'entreprise Asplundh Canada a été mandatée pour effectuer les travaux.

L'entretien de la végétation à proximité du réseau électrique est nécessaire afin d'assurer un espace de dégagement sécuritaire entre les arbres et les installations électriques. Ces travaux contribuent à la fiabilité de l'alimentation électrique ainsi qu'à la sécurité du public et des employés d'Hydro-Québec ou d'autres entreprises qui ont à intervenir sur le réseau électrique.

Les activités de maîtrise de la végétation se déroulent dans le cadre de campagnes annuelles planifiées par les experts en foresterie d'Hydro-Québec et sont cycliques en fonction de la croissance des arbres et de l'historique des interventions réalisées. Hydro-Québec effectue chaque année ces interventions préventives sur près de 17 500 km de lignes, soit 65 fois la distance entre Montréal et Québec.

Qualité du service électrique, sécurité et prévention

Près de 40 % des pannes d'électricité et des bris sur le réseau sont causées par la chute de branches ou d'arbres sur les fils électriques lors d'événements climatiques comme de forts vents, du verglas ou de la neige lourde. Dans des régions plus fortement boisées, ce pourcentage est souvent plus élevé. Le simple contact d'une branche avec un fil électrique peut occasionner des pannes, générer des baisses de tension ou même, dans certaines circonstances, provoquer un incendie.

Hydro-Québec rappelle à ses clients qu'il est dangereux de s'approcher trop près du réseau électrique. Seuls les employés d'Hydro-Québec et ceux des entreprises qu'elle mandate sont habilités à intervenir à moins de trois mètres des fils électriques. On ne doit jamais tenter d'élaguer ou de couper soi-même un arbre qui se trouve près des lignes et des installations électriques.

Pour prévenir les situations à risque, Hydro-Québec invite les citoyens à planter des espèces à faible déploiement et à croissance limitée près des installations électriques, soit le bon arbre au bon endroit.

Pour de plus amples renseignements sur les arbres que l'on peut planter à proximité du réseau, la maîtrise de la végétation à Hydro-Québec ou pour faire une demande d'élagage d'arbres à proximité du réseau électrique, visitez le site Web d'Hydro-Québec à www.hydroquebec.com/arbres.

Vous désirez planter des Impatientes ?



Voici pourquoi nous n'en vendons pas cette année

- Affectées par le mildiou de l'impatiens, presque toutes les Impatientes *walleriana* (ordinaires) ont dépéri avant la fin de la saison l'an dernier.
- La maladie risque de demeurer dans le sol plusieurs années et d'infecter vos Impatientes *walleriana* replantées au même endroit.
- IL N'EXISTE PAS DE TRAITEMENT CONTRE LA MALADIE.

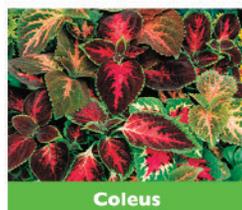
À défaut de pouvoir vous offrir des plantes performantes toute la saison au jardin, nous préférons ne pas vendre d'Impatientes *walleriana* cette année.

Bonnes nouvelles

- Il y a des espèces d'Impatientes qui ne sont pas affectées par cette maladie.
- La maladie n'affecte pas les autres végétaux dans vos aménagements.
- ILY A TOUTE UNE GAMME D'ANNUELLES DES PLUS COLORÉES POUR REMPLACER LES IMPATIENTES WALLERIANA.



Utilisez ce code ou demandez à nos conseillers pour en savoir davantage sur toutes les annuelles pouvant remplacer les Impatientes *walleriana*.



Coleus



Nouvelle-Guinée



Bégonia *sempperflorens*

Des alternatives performantes :

Lieux plutôt ombragés:

- Alternanthera
- Begonia boliviensis
- Begonia semperflorens
- Begonia rex
- Bégonia tubéreux
- Browallia speciosa
- Caladium bicolor
- Coléus (*Solenostemon scutellarioides*)
- Impatiens hawkeri (Nouvelle-Guinée)
- Oxalis
- Torenia

Lieux plutôt ensoleillés:

- Antirrhinum (muflier)
- Celosia
- Cosmos
- Dahlia
- Fuchsia
- Hypoestes
- Nicotiana
- Pétunia
- Salvia
- Tagetes
- Verbena
- Zinnia

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'ÉTÉ****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE
(DU DÉBUT MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)**

Lundi au jeudi de :	08h15 à 12h00 13h00 à 16h30
Vendredi :	08h15 à 11h45 Fermé l'après-midi

**FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES
VACANCES**

Le bureau sera fermé du 21 juillet au 1^{er} août 2014 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS**(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)**

Lundi au jeudi de :	07h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Vendredi :	8h00 à 12h00 Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

- Mardi 24 juin • Jeudi 3 juillet PM
- Vendredi 4 juillet • Lundi 1^{er} septembre

COMPTES DE TAXES**N'OUBLIEZ PAS**

Troisième versement : 13 août 2014

TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les, lundi, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

RAMPE DE MISE À L'EAU

N'oubliez pas qu'à compter du 1^{er} juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau. Un maximum de 50 passes sera émis par année d'émission.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 16 juin, 7 juillet et le 18 août 2014
Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE)	911
Police SQ :	450 310-4141
INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :	
Prévention	450 780-5600, p. 5200
Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca	
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1172
Local du 3 ^e âge :	450 743-5431
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
MRC Pierre-De Saurel :	450 743-2703
USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL	
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Vincent Deguise450 742.4379
- Michel Latour450 746.8965
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.